

altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité - N°41 - Avril 2009

Éditorial

Et pourquoi pas la médecine du travail ?

Lettre ouverte aux futurs médecins

Dans quelques années, vous aurez enfin votre diplôme en poche et vous commencerez à exercer la médecine. À ce moment-là, la médecine du travail aura grandement besoin de vous et de vos connaissances. Selon l'Inspection générale des affaires sociales, *"d'ici à cinq ans, 1700 médecins du travail devraient être partis à la retraite, alors que seulement 370 nouveaux médecins auront été formés par l'internat dans les conditions actuelles"*. Bien sûr, vous n'en ignorez pas les raisons. Un médecin du travail gagne moins bien sa vie que ceux de ses collègues ouvrant un cabinet en ville. Son travail est généralement plus éprouvant et, pour couronner le tout, il jouit d'une moindre considération sociale.

Des servitudes, mais aussi une vraie grandeur

Alors oui, il faudrait être fou pour choisir un tel métier après de longues années d'études ! À moins de percevoir qu'il ne comporte pas que des servitudes, et qu'il a aussi sa grandeur. Les *Carnets d'un médecin du travail* publiés récemment par Marie-José Hubaud sous le titre *Des Hommes à la peine* (La Découverte, octobre 2008) permettent de le découvrir. Ce médecin du travail confie les joies, les peines, les espoirs qui ont été les siens au fil de nombreuses années à ausculter des corps et des âmes parfois meurtris par le travail. Elle partage son quotidien avec vérité, sensibilité et talent. Nous nous sentons autorisés à le dire car, même si les professionnels de l'évaluation des risques et les médecins du travail ne font pas le même métier, nous vivons quotidiennement dans un même univers, celui du travail et de ses dangers. Peu importe donc l'incompréhension qui, parfois, obscurcit nos relations ! L'essentiel est ailleurs : nous avons la même passion et nous souhaitons vous la faire partager.

Aller sur le terrain, écouter et observer

Choisir la médecine du travail, c'est faire le choix d'un métier de terrain. *"Aller sur place, c'est plonger dans l'ambiance, capter toutes ces informations qui replacent un sujet dans son contexte"*, écrit-elle. De fait, nous pensons également que l'évaluation des risques professionnels exige d'aller dans l'entreprise pour s'imprégner des réalités techniques, mais aussi de son atmosphère. Celle-ci compte également. À propos d'une fonderie souvent visitée, elle note : *"Les conditions de travail étaient dures, la chaleur, la manutention, les trois-huit, le bruit, et le sable qui arrivait toujours à s'échapper de l'énorme cabine de sablage. Mais la volonté d'améliorer tout ce qui pouvait l'être était là, ils étaient embarqués sur le même navire."* Devenir médecin du travail exige aussi une réelle capacité d'écoute. Ce métier, comme le nôtre, suppose de la curiosité. *"J'aime les hommes quand ils m'expliquent*

leur machine", dit-elle. Ce goût est indispensable. Pour comprendre une situation de travail et envisager les risques qu'elle comporte, il faut prendre le temps d'écouter et aimer cela. Le regard compte aussi. Il vous faudra apprendre à observer. *"Les gestes s'étiraient, se fragmentaient, flexion, extension, rotation, une danse étrange, une ronde parfois, poing sous le coude, aller dans l'oblique, quart de tour à gauche, changement d'appui, quart de tour à droite, flexion, extension, rotation"*, note Marie-José Hubaud, à propos d'une chaîne de fabrication.

Porter un regard juste et équilibré

Comme lors d'une auscultation, votre regard devra être juste et exempt de tout préjugé. Vous devrez notamment reconnaître les servitudes endurées par les uns et les autres quelle que soit leur position dans la chaîne hiérarchique. Celles des employés, mais aussi celles des patrons. Le docteur Hubaud a parfois des mots durs pour certains d'entre eux. Elle sait toutefois reconnaître leurs propres souffrances professionnelles. *"Une fois qu'ils sont lancés, c'est difficile de les arrêter, la peine qu'ils prennent, le mal qu'ils se donnent pour faire tourner leur boîte, le nombre de fois où ils ont eu des sueurs froides avec leur comptable, tout cela leur revient par vagues..."*, relate-t-elle à propos d'un dirigeant de PME furieux qu'elle n'ait pas repéré l'alcoolisme de l'un de ses salariés.

Des accidents évités, des vies sauvées

Vous devrez aussi faire preuve de patience ! Il en faut pour répéter inlassablement les mêmes mises en garde et les mêmes consignes de sécurité sans se décourager. Même et surtout lorsque l'interlocuteur ne veut rien entendre ! *"Ce casque, on passe son temps à le mettre et l'enlever, et puis ça tient chaud. Si elle croit qu'on a le temps de se positionner, comme elle dit, pour soulever les poutrelles... Si elle croit qu'on met le masque à cartouche pour faire un petit raccord au pistolet..."*, semblaient dire les "patients" du docteur Hubaud. Pour faire un bon médecin du travail, il faut donc savoir vaincre la lassitude, garder la foi et la volonté de bien faire. Mais cela en vaut la peine ! Car derrière l'apparente banalité des interventions quotidiennes, il y a des accidents évités, des santés préservées et même des vies sauvées. C'est probablement là ce qui fait beauté de ce métier : le sentiment d'accomplir une œuvre réellement utile. Ce n'est pas rien et cela aide à se lever chaque matin avec le cœur à l'ouvrage. Voilà ce que nous voulions vous dire : ne vous détournez pas trop vite d'une carrière qui comporte certes de vraies servitudes, mais aussi une vraie grandeur. Qui sait, demain nous nous croiserons peut-être au détour d'une mission d'évaluation des risques ? Nous l'espérons vivement. Car le monde du travail a besoin de vous ! ■

Chaque mois, l'essentiel de la prévention des risques

Des mesures et des innovations pour améliorer la sécurité des marins-pêcheurs



En France, 10 % des 20.000 marins-pêcheurs sont victimes chaque année d'un accident du travail et un marin pour mille décède dans l'exercice de son activité professionnelle... Aucun autre métier n'atteint ce niveau de dangerosité. C'est pourquoi le gouvernement souhaite doter chaque marin d'une balise individuelle de positionnement.

Le 9 avril dernier, Michel Barnier, ministre de l'Agriculture et de la Pêche, a assisté, à Saint-Malo, à une démonstration en mer sur la sécurité des marins-pêcheurs dans le cadre du Plan pour une pêche durable et responsable, proposé en janvier 2008.

Balises individuelles

Le volet "sécurité" de ce plan envisage d'équiper chaque marin d'un vêtement de travail à flottabilité intégrée, doté d'une balise de positionnement de type Arva bien connue en montagne pour retrouver les victimes d'avalanche. Il s'agit ici de systèmes de repérage qui s'activent lorsque le marin se retrouve à l'eau accidentellement. De nuit comme en cas de gros temps, le travail des sauveteurs s'en trouverait évidemment facilité.

Bientôt 900 marins équipés

L'idée en revient à Georges Terret, directeur de l'Institut maritime de prévention (IMP) qui l'avait préconisée dans un rapport rendu en juin 2008. C'est ce même institut qui teste actuellement les tenues destinées aux marins. Durant le second

Documents uniques : une profession très en retard

Le 3 avril dernier, une convention associant le groupe Total, l'Institut maritime de prévention (IMP) et le Fonds d'assurance formation Pêche et Cultures Marines (FAF PCM) a été signée pour améliorer la sécurité et les conditions de travail des marins-pêcheurs. D'un montant de 2,3 millions d'euros, elle soutiendra un effort de formation des professionnels aux questions de sécurité. L'IMP sera notamment "chargé de proposer un accompagnement des navires pour l'élaboration des documents uniques d'évaluation des risques. Toutes les entreprises françaises sont tenues depuis 2001 à évaluer les risques professionnels en leur sein. Cette initiative vise à combler le retard pris par le secteur de la pêche et des cultures marines en la matière", précise un dossier mis en ligne sur le site Internet du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

semestre 2009, les équipements retenus seront remis aux professionnels pour une dernière campagne d'essais grandeur nature auprès de 900 marins pêcheurs dans trois secteurs : Bretagne Nord, Finistère Sud, Méditerranée. ■

Pour aller plus loin : Un guide d'achat sur les vêtements à flottabilité intégrée a été réalisé par l'IMP : www.imp-orient.com/documentation/dossier.php?ga=vfi

Des recommandations pour améliorer la traçabilité des expositions professionnelles

La Haute Autorité de Santé (HAS) a publié, fin mars, des recommandations sur le contenu et la tenue du dossier médical en santé au travail (DMST). Elles visent principalement à améliorer la traçabilité des expositions professionnelles. Il est ainsi précisé que "le DMST doit en particulier contenir des informations sur l'emploi et les activités professionnelles actuelles et antérieures du salarié afin d'identifier les risques d'expositions professionnelles". Par ailleurs, afin de renforcer la prévention, "le dossier médical doit également permettre le recueil des informations relatives à la santé du travailleur ainsi que les informations et propositions données par le médecin du travail : expositions professionnelles, risques identifiés, moyens de protection, etc."

Pour aller plus loin : Les recommandations complètes peuvent être consultées sur le site de la HAS : www.has-sante.fr

Le bruit démultiplie les risques d'accident au travail

L'exposition au bruit est un risque professionnel en lui-même, en raison des troubles de l'audition qu'il peut entraîner. Une étude canadienne vient de démontrer qu'il est de surcroît à l'origine d'une recrudescence des accidents du travail. Pour arriver à ces conclusions, les chercheurs de l'Institut national de santé publique du Québec ont suivi pendant 5 ans 53.000 hommes âgés de 16 à 64 ans exposés au bruit sur leur lieu de travail. "Les travailleurs exposés à un environnement très bruyant (supérieur à 90 décibels -dB) présentent un risque plus élevé d'accident de travail que les autres. En outre, même à partir d'un niveau sonore de 15 dB, le risque d'accident simple ou multiple (de 3 à 4) augmente en fonction de la sévérité des troubles auditifs. Enfin le risque d'accident multiple se révèle trois fois plus élevé chez les travailleurs souffrant de perte auditive sévère et exposés à un niveau sonore de 90 dB", rapporte le *Journal de l'Environnement* (www.journaldeenvironnement.net). En France, la valeur limite d'exposition est fixée à 87 dB, mais des mesures de prévention sont obligatoires à partir de 80 dB.

Pour aller plus loin : "Multiple Work-Related Accidents: Tracing the role of Hearing Status and Noise Exposure", Serge André Girard et al., *Occupational Environmental Medicine*, janvier 2009.

POUSSIÈRES DE BOIS

Le risque de cancer sous-estimé

“La réglementation relative à la prévention du risque cancérigène des poussières de bois est insuffisamment appliquée par les entreprises”, conclut une enquête réalisée en 2008 dans quelque 3.000 établissements. Les enquêteurs de l’Inspection du Travail ont notamment pu constater qu’un tiers seulement des entreprises visitées le prenait en compte dans le document unique d’évaluation des risques professionnels.

Les risques des poussières de bois pour la santé

La focalisation contemporaine sur le risque chimique fait trop souvent oublier que les matériaux naturels comportent également des risques. Ainsi, *“les poussières de bois dispersées dans l’air peuvent induire des pathologies respiratoires et cutanées”*. La durée d’exposition est bien évidemment un facteur déterminant d’aggravation des risques : *“le dépôt répété des plus grosses poussières dans les voies respiratoires supérieures peut provoquer des cancers des cavités nasales et sinusiennes”*. Ce risque est loin d’être négligeable. Les poussières de bois représentent, en France, la deuxième cause de cancers professionnels reconnus et indemnisés. Selon la Caisse nationale d’assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), en 2007, 64 cancers professionnels attribués aux poussières de bois ont donné lieu à indemnisation. Mais il faut également compter avec d’autres risques ! Elles peuvent aussi entraîner des lésions d’irritation de la peau et des muqueuses ainsi que des phénomènes d’allergie : eczéma, rhinites, asthme...

Une évaluation des risques trop partielle

Pour juger de la prise en compte du risque cancérigène lié aux poussières de bois, les enquêteurs ont demandé les documents uniques d’évaluation des risques professionnels que doivent rédiger toutes les entreprises. Or, ils ont pu constater que de nombreuses sociétés étaient encore en infraction, soit parce qu’elles ne disposaient pas de document unique, soit parce que, faute de compétence, il était gravement incomplet. Parmi les 3105 établissements visités, seuls 66 % disposaient d’un document unique d’évaluation des risques. Cette lacune pouvant entraîner de graves conséquences judiciaires est plus fréquente dans les entreprises de petite taille. Dans les entreprises de moins de 10 salariés, seules 52,8 % disposent d’un document unique. Une proportion qui atteint 92 % dans les entreprises de plus de 50 salariés. Mais encore faut-il que le document unique ait été rédigé par des personnes compétentes ! Or, ce n’est pas toujours le cas : *“parmi les 66 % d’établissements ayant rédigé le document unique, un peu*



plus de la moitié (51,7 %) prennent en compte le risque cancérigène des poussières de bois”. Au total, c’est donc seulement un tiers des établissements visités qui prennent en compte ce risque au travers du document unique.

“En France, près de 300.000 travailleurs sont exposés aux poussières de bois.”

Lacunes dans la formation et l’organisation

Ces lacunes ont des répercussions concrètes. L’enquête a permis de constater que la formation au risque cancérigène des poussières de bois a été effectuée dans moins d’un établissement sur cinq (18,6 %). De même,

seuls 60 % des établissements ont organisé les lieux de façon à limiter l’exposition aux poussières. En matière de système d’aération, le bilan est cependant plus positif : 85,6 % des entreprises disposent d’un système de captage centralisé pour les machines fixes.

Le rôle clef du document unique

L’enquête a aussi permis de souligner l’impact déterminant du document unique d’évaluation des risques professionnels. Il est en effet apparu que les entreprises les mieux organisées pour limiter les risques liés aux poussières de bois étaient celles ayant préalablement rédigé un document unique. S’il en était encore besoin, elle démontre ainsi que le document unique est souvent le point de départ d’une démarche active de prévention des risques professionnels. ■

Le bilan complet de l’enquête et les préconisations sont consultables sur le site gouvernemental dédié à la sécurité et à la santé au travail : www.travailler-mieux.gouv.fr/Poussieres-de-bois-Campagne-2009.html

Jour après jour, les spécialistes de Point Org Sécurité scrutent l'actualité éditoriale en vue de présenter aux lecteurs d'*Altersécurité* un large panorama de ce qui se publie autour des pôles d'intérêt qui sont les nôtres. Ces publications constituent un baromètre signalant les orientations, les motivations, les préoccupations et les tendances du moment en matière de sécurité et de santé au travail.

● **“Les maladies professionnelles en Europe : statistiques 1990-2006 et actualité juridique”**
par EUROGIP, mars 2009, 54 p., 30 €.

Quelles sont les maladies professionnelles les plus répandues en Europe ? Et comment sont-elles indemnisées ? Ce sont les questions auxquelles répond cette étude réalisée par Eurogip en collaboration avec des experts du Forum européen de l'assurance AT-MP. Des données ont été recueillies dans treize pays européens : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède et Suisse.

L'étude fait d'abord le point sur les maladies les plus fréquemment déclarées et reconnues en 2006. Cette première approche comparative permet de mesurer, pour une année donnée, l'incidence des maladies professionnelles dans l'ensemble des pays couverts, à population assurée comparable. Une seconde approche, évolutive, permet d'apprécier les tendances dans chaque pays entre 1990 et 2006.

Les experts présentent aussi les pathologies les plus fréquentes dans les pays couverts. On notera ainsi que *“les maladies professionnelles les plus fréquentes en 2006 sont souvent les mêmes d'un pays à l'autre, à l'exception notable des TMS. Ils représentent 85 % des cas reconnus de maladies professionnelles en Espagne et 80 % en France, mais ne sont pas cités parmi les pathologies les plus fréquentes en Allemagne et en Autriche”*.

Enfin, il est question des réformes récentes et des évolutions réglementaires significatives intervenues depuis 2002. Ce dernier point est d'importance, car il a un impact considérable sur la perception des réalités. Ainsi, la forte hausse des demandes d'indemnisation enregistrée en France, en Espagne, au Luxembourg et au Portugal sur la période s'explique notamment par *“la généreuse prise en compte des troubles musculo-squelettiques dans ces pays”*. ■

Pénibilité et usure au travail

un dossier de la revue *Travail & Changement*

Les évolutions démographiques rendent inéluctable un allongement de la vie professionnelle. Dès lors, il est capital que les entreprises prennent des mesures pour réduire la pénibilité et l'usure au travail. C'est ce que propose un récent dossier publié en mars par la revue de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (Anact). Bien sûr, les spécialistes des risques professionnels sont concernés au premier chef par ces démarches.

Faire le même travail jusqu'à 60 ans ? 34 % des salariés âgés de 35 à 55 ans s'y refusent en invoquant principalement des postures pénibles ou fatigantes physiquement. Le défi de l'allongement de la vie professionnelle ne peut donc être surmonté sans une amélioration des conditions de travail.

Trois leviers d'action

Pour lutter contre l'usure professionnelle, les experts de l'Anact ont identifié trois leviers d'action :

- 1. La diminution des contraintes de travail**, tels les facteurs classiques de pénibilité : efforts physiques répétés, ports de charges lourdes, postures pénibles, exposition aux bruits, à la chaleur, etc.
- 2. L'action sur le parcours professionnel** et la construction du lien entre l'état de santé et l'itinéraire du salarié par rapport à son “parcours d'exposition aux risques”.
- 3. La prise en compte des populations au travail selon leurs spécificités** en termes d'âge, de genre, de parcours, d'état de santé



de façon à reconsidérer leur place dans le collectif et l'organisation du travail.

Rapprocher RH et préventeurs

Cette façon d'envisager le défi de l'allongement de la vie professionnelle implique de décloisonner les compétences de l'entreprise. Il nécessite notamment de rapprocher les responsables des ressources humaines et ceux chargés de la prévention des risques professionnels. Leur travail commun s'avère toujours fructueux pour repérer les facteurs d'usure sur lesquels l'entreprise pourra agir. Ils pourront notamment s'appuyer sur des indicateurs en possession des RH (les maladies professionnelles, l'évolution du turn over, l'absentéisme, etc.) pour élaborer un plan d'action qui permettra à l'entreprise de conserver plus longtemps des salariés motivés. ■

La revue *Travail & Changement* est téléchargeable sur le site de l'Anact dans la rubrique “médiathèque” : www.anact.fr.

altersécurité infos La lettre de Point Org Sécurité

4, rue Preschez, 92210 Saint-Cloud - Tél : 01 46 02 44 01

Retrouvez-nous sur Internet :

Le site général de POS : www.point-org-securite.com

L'assistance à l'évaluation des risques professionnels : www.evrp.org

La formation Sauveteur Secouriste du Travail : www.sauveteur-secouriste-du-travail.org

Le site de la lettre : www.altersecurite.org